

Office de Tourisme des Grands Lacs
Assemblée Générale Ordinaire
27 juin 2019
Procès Verbal

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin, à dix heures, l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire dans la salle de séminaire du Domaine des Oréades à Sanguinet, sous la présidence de M. Alain Dudon.

Ordre du jour :

- 1) Ouverture de l'Assemblée Générale
- 2) Bilan moral et d'activités 2018
- 3) Bilan financier 2018
- 4) Renouvellement du mandat du Commissariat aux Comptes
- 5) Désignation de nouveaux représentants dans le collège socio professionnel du Conseil d'administration
- 6) Questions diverses.

1) Ouverture de l'Assemblée Générale

Le Président Alain Dudon remercie Philippe Pujol, Directeur commercial du Domaine des Oréades, pour son accueil et rappelle-le déroulé de cette Assemblée Générale.

2) Bilan moral et d'activités 2018

Le Président cède la parole à Nathalie Jullien afin de présenter le bilan moral et le rapport d'activités de l'Office de Tourisme pour l'année 2018.

A travers une projection, les membres de l'équipe technique de l'Office de Tourisme procèdent à la présentation du rapport d'activités 2018

Le Président soumet le bilan moral 2018 au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le 27 juin 2019 à Sanguinet, après avoir entendu la présentation du bilan moral 2018 approuve à l'unanimité ce dernier.

3) Bilan financier 2018

Le Président cède la parole à Monsieur Laurent Carponsin Commissaire aux Comptes de l'association afin de présenter le bilan financier 2018.

Suite à la présentation du bilan financier Monsieur Carponsin à travers la lecture de ses deux rapports de mission atteste de la conformité des comptes tels qu'ils ont été présentés.

Le Président rappelle qu'il convient pour l'Assemblée Générale de se prononcer sur trois points suite à la présentation du bilan financier 2018 :

- a) adoption du bilan
- b) affectation du résultat
- c) quitus donné aux administrateurs

Le quitus donné aux administrateurs est une approbation de leur gestion. En donnant quitus aux administrateurs, les membres de l'association renoncent à mettre en cause leur responsabilité civile pour d'éventuelles fautes de gestion. Cependant, cet assentiment ne dégage pas les administrateurs de leur responsabilité civile, voire pénale.

Le quitus donné aux administrateurs pour leur gestion n'interdit pas non plus à l'assemblée de révoquer ces derniers.

Le Président soumet ces points au vote

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le 27 juin 2019 à Sanguinet, après avoir entendu la présentation du bilan financier 2018 :

- a) approuve à l'unanimité ce dernier tel qu'il a été présenté*
- b) décide à l'unanimité d'affecter le résultat négatif en totalité aux fonds propres du bilan*
- c) approuve à l'unanimité le quitus donné aux administrateurs.*

4) Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant.

Nathalie Jullien rappelle les éléments suivants :

a) Rappel des obligations de nomination d'un Commissaire aux Comptes :

Entité	Textes applicables	Organes compétents	Observations
Association recevant des subventions publiques	- Code du commerce, article L.612-4 - Décret n°2006-335 du 21 mars 2006	Assemblée générale ordinaire	Nomination obligatoire lorsque subventions publiques supérieures à 153 000 euros

b) Le mandat de Commissariat aux comptes confié à la Compagnie fiduciaire arrivant à expiration en 2019, il est proposé de renouveler le contrat pour une nouvelle période de six exercices.

Dans ce cadre, il convient également de nommer :

- la Compagnie fiduciaire, Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Laurent CARPONSIN, Commissaire aux Comptes suppléant.

La Compagnie fiduciaire a proposé une lettre de mission à l'Office de Tourisme des Grands Lacs.

Il est précisé que les honoraires proposés restent identiques à la mission qui s'achève.

Le Président soumet le renouvellement proposé au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le 27 juin 2019 à Sanguinet, adopte à l'unanimité le renouvellement du mandat de Commissariat aux Comptes confié à la Compagnie fiduciaire et nomme à cet effet :

- *la Compagnie fiduciaire, Commissaire aux Comptes titulaire,*
- *Monsieur Laurent CARPONSIN, Commissaire aux Comptes suppléant.*

5) Désignation de nouveaux représentants dans le collège socio professionnel du Conseil d'administration

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, suite à des modifications intervenues au sein des structures siégeant dans le collège socio professionnel du Conseil d'administration, il convenait de soumettre à l'Assemblée Générale :

> pour la catégorie Résidences de tourisme :

- a) l'adoption des suppléants aux postes de titulaires, et cooptés par le Conseil d'administration (CA 18 décembre 2018)

> pour la catégorie Locations meublés de tourisme :

- b) l'adoption du suppléant au poste de titulaire, et cooptée par le Conseil d'administration (CA 07 mai 2019)

- 3) l'adoption de la candidature reçue de Madame Bazas-Delgoulet pour le poste de suppléant

Le Président soumet ces points au vote

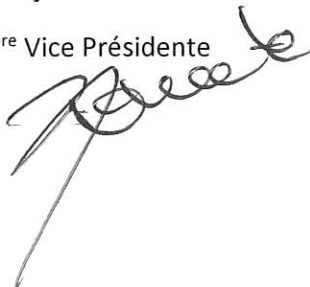
L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le 27 juin 2019 à Sanguinet, adopte à l'unanimité les modifications présentées et cooptées par les Conseils d'administration de décembre 2018 et mai 2019.

Le Président déclare à 12h00 l'Assemblée Générale close et invite les participants à poursuivre les échanges autour du verre de l'amitié.

Procès verbal fait à Biscarrosse, le 28 juin 2019.

Françoise Douste

1^{ère} Vice Présidente



Céline Corbi

Secrétaire